

La lettre d'A.C.E. ARCONCE

e-mail: ace.arconce@orange.fr Site: www.ace-arconce

octobre 2014

Marizy et les eaux usées dans le projet de Center Parcs sur la commune du Rousset

L'accord passé entre Pierre et Vacances, le Conseil Général et le Conseil Régional de Saône et Loire indique que **la réalisation du réseau d'assainissement et des infrastructures nécessaires seraient exclusivement à la charge de la collectivité sans participation financière de Pierre et Vacances SA.**

Il a été indiqué par ailleurs que l'écoulement des effluents du Center Parcs se déverserait dans un réseau à réaliser sur la commune de Marizy où le traitement y serait effectué par une station d'épuration à réaliser. Comme pour l'eau potable, ces décisions ont été prises sans débat et délibération des instances en charge des services publics de l'eau et de l'assainissement.

La station d'épuration (lagune) de Marizy construite en 1991 a une capacité de 200 EH (équivalent habitants).

Le nombre d'abonnés bénéficiant du service est de 85 (ensemble du Bourg, du lotissement, La Croix des Fleurs et le Louet – base 2011).

Le financement des charges de fonctionnement (5 470,20€ en 2011) est assuré par une redevance de 0,80€ par mètre cube d'eau utilisé par les usagers raccordés au réseau.

En 2005 le conseil municipal a décidé d'instituer la PVR (participation pour voirie et réseaux) pour tout nouveau branchement au réseau d'assainissement collectif. Cette participation est de 1 000 €.

En 2007, la municipalité de Marizy a adopté un projet d'extension du réseau d'assainissement collectif du Bourg de Marizy jusqu'au lieu dit "le Pont" pour un coût total estimé de 165 452,25 € TTC à réaliser avec l'extension de la lagune. Depuis rien n'a été engagé.

Les rejets d'effluents d'un Center Parcs sur la commune de Marizy seraient de 101 600 à 114 400 mètres cubes par an (source Pierre et Vacances SA; réunion au Rousset).

Le coût d'une station d'épuration pour 2 000 équivalent habitant est de l'ordre de 2 millions d'euros.

Qui va payer la note ?

De discrètes tractations se tiennent sous les auspices de la Préfecture de Saône et Loire sans que les usagers et les administrés soient en rien informés.

Il se dit que la communauté de communes pourrait prendre la compétence "eau" et "assainissement collectif"; pour mutualiser le coût de l'opération sur le plus grand nombre d'usagers du Service Public de l'eau et de l'assainissement ?

Les demandes d'explications que nous avons formulées début septembre auprès de monsieur le Maire de Marizy sont restées sans réponse :

- Quel est le projet global de réalisation des infrastructures d'assainissement par les différents maîtres d'ouvrage ?
- Quel est le plan de financement de la réalisation des infrastructures d'assainissement ?
- A quel endroit à Marizy la station d'épuration serait-elle située ?
- La municipalité de Marizy conserverait-elle sa compétence "assainissement collectif" ?
- Par qui et comment la station d'épuration serait-elle gérée ?
- Quel est le coût de fonctionnement estimé de la station d'épuration ?
- Sur quelle base la redevance assainissement serait-elle établie pour l'assainissement en provenance des réalisations du Center Parcs ?

Le 8 octobre ACE ARCONCE a demandé à Monsieur le Maire de Marizy d'organiser une réunion publique afin d'informer les usagers et les administrés sur la réalisation du réseau et des infrastructures nécessaires à l'acheminement et au traitement des effluents du Center parcs.

membre de la Coordination des Associations de Consommateurs d'Eau (CACE)
membre de la Confédération des Associations pour la Protection de l'Environnement
et de la Nature en Saône et Loire (CAPEN)
siège social - Volsin 71220 MARIZY